

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 857

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 65

I. – À l’alinéa 4, après le mot :

« exercées »,

insérer les mots :

« , en application de l’article L. 114-10, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après les mots :

« au présent article »,

supprimer les mots :

« en application de l’article L. 114-10, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.